

L'administrateur général, Georges Carlens, vous souhaite une bonne lecture de cette lettre d'information.

Dans ce numéro:
les nouveautés dans e-cur

Question

Quelles sont les nouveautés accessibles aux curateurs via l'application e-cur?

E-cur: interactivité pour une meilleure gestion électronique

Depuis quelque temps déjà, les curateurs font usage de l'application e-cur pour répondre aux questions du Fonds concernant un dossier de fermeture et qui concernent l'entreprise, par exemple des questions portant sur une éventuelle reprise, sur un transfert ou sur des questions relatives à des cas de fraude.

Nouvellement, depuis le 28 octobre 2013, les curateurs utilisateurs de l'application e-cur répondent en ligne à toutes les questions du Fonds au sujet d'une demande d'indemnisation introduite par le formulaire F1. Par ailleurs, il est possible de télécharger les annexes y relatives, en même temps que les réponses.

Le Fonds avertit les curateurs par e-mail lorsqu'il a besoin d'obtenir une information au sujet d'un dossier et corrélativement ceux-ci peuvent répondre immédiatement et directement dans l'application e-cur.

Le traitement des dossiers pourra selon cette nouvelle méthode de collaboration être plus efficace.

Avantages de la collaboration électronique avec le Fonds

Une collaboration électronique avec le Fonds vous offre, à vous en tant que curateur, les avantages suivants:

- vous suivez de près les dossiers de faillite et de liquidation actifs au FFE;
- vous obtenez toujours la dernière information sur les paiements effectués et vous pouvez télécharger un aperçu des paiements dans un fichier Excel;
- vous répondez et envoyez les réponses en ligne;
- vous téléchargez toute annexe utile pour répondre aux questions;
- vous êtes averti dès que le Comité de gestion ou le Comité particulier statue sur les indemnités qui peuvent être octroyées;
- le premier jour ouvrable du mois suivant celui du paiement, vous recevez un e-mail indiquant les dossiers dans lesquels le Fonds a effectué un paiement.

Démarches pour une inscription

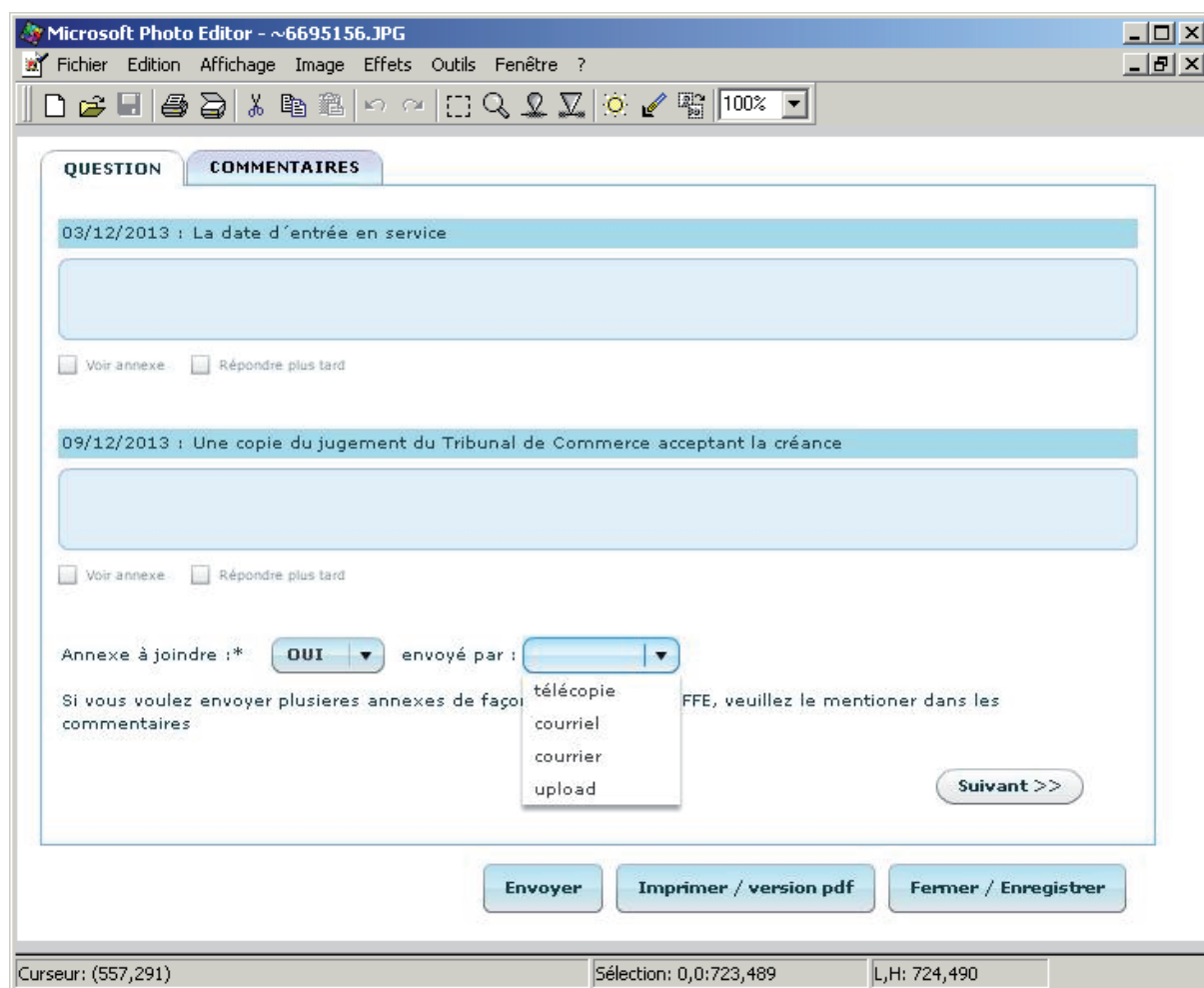
Si vous souhaitez vous inscrire à l'application e-cur, vous pouvez suivre les étapes décrites dans la brochure "E-cur – Suivre vos dossiers de faillites en ligne" que vous pouvez retrouver sur le site web du Fonds.

En cas d'éventuelles questions

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec Mr M'Fourga en formant le 02 513 77 56 ou en envoyant un e-mail à fsoffe@fsoffe.fgov.be.

Illustration

Ci-dessous vous trouverez un screen-shot de la nouveauté montrant quelques possibles questions et le champ disponible pour une réponse.



Nous vous tiendrons au courant des développements futurs de l'application e-cur, dans un prochain numéro.

Vous ne souhaitez plus recevoir la Lettre d'information FFE?

Communiquez-le nous par e-mail à l'adresse fsoffe@fsoffe.fgov.be ou contactez-nous au:

Fonds de fermeture d'entreprises Tél. 02 513 77 56
Boulevard de l'Empereur 7 – 1000 Bruxelles Fax 02 513 44 88

Vos suggestions ou remarques au sujet de cette lettre d'information sont toujours bienvenues.